



Comment demander la réhabilitation légale

Par **edgardo**, le **03/11/2008** à **22:06**

Bonjour
J'aimerais savoir comment présenter une demande de réhabilitation légale, ou savoir si c'est automatique. J'ai été condamné en 1992 à 7 ans de prison, j'ai fini ma peine en octobre 1996.
D'après le code pénal art 133-13 et 133-16 j'entends que j'ai le droit de demander ma réhabilitation après 10 ans d'avoir fini ma peine et n'avoir d'autres condamnations. J'ai aussi une interdiction de territoire et je voulais savoir comment demander son annulation si j'obtiens la réhabilitation.
Merci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **03/11/2008** à **23:53**

Ce problème est de la compétence du juge d'application des peines, il me semble. Voyez donc le secrétariat du greffe du tribunal.